



bouger un compteur électrique

Par **parhaq**, le **03/09/2012** à **09:48**

bonjour!

en 1997 j'ai acheté une maison dont ma voisine était lapropriétaire celle -ci a fait installer le compteur electrique sur son mur et nous a vendu la maison ;aujourd'hui elle veut que nous enlevons notre compteur pour le mettre sur notre mur ! ma question est ;peut-elle nous obliger maintenant à bouger le compteur qu'elle a fait posé au depart sur le mur de sa propre maison sachant que nous avons demander un devis a edf et qu'il y en a pour 1300 euros environ ! quel est notre recours
merci

Par **janus2fr**, le **03/09/2012** à **09:51**

Bonjour,

On peut considérer qu'il existe une servitude dite du père de famille puisque le problème résulte d'une division en 2 d'une propriété qui appartenait avant à la même personne.

La voisine ne peut donc pas vous "obliger" à déplacer le compteur.

Mais pour l'avenir, c'est peut-être plus simple de le faire, non ?